



Acceptation offre sur congés de vente

Par **Abdess**, le **17/06/2017** à **14:19**

BonjourrrrrSuite au congés pour vente de mon proprio pour appartement que je loue aujourd'hui le délais de retour positif pour que je me porte acquéreur se finie ce mercredi 21 juin.rnJ ai donc bien envoyé ma réponse au proprio par lettre recommandé avec accusé de réception mais je doute qu il le récupère avant le 21/06/17 pour que je ne puisse pas acheter son appartement.rnPourriez-vous me dire qu'elle date est prise en compte pour être dans les délais est-ce la date d envoi de mon recommandé ou la date de reception par le proprio?rnPour info vu que mon congés de vente m' à été envoyé par voie d huissier j'ai donné à celui-ci une copie est ce que vous pensez que mon accord sera pris en compte dans les délais? Merci d'avance.Cordialement.

Par **Lag0**, le **17/06/2017** à **19:04**

Bonjour,rnOn peut déduire de cet extrait de l'article 15 de la loi 89-462 :rn[citation]Le locataire qui accepte l'offre dispose, **à compter de la date d'envoi de sa réponse au bailleur**, d'un délai de deux mois pour la réalisation de l'acte de vente. [/citation]rnQue c'est la date d'envoi qui compte...